



Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions

Animateur : M. MOZGALA

Membres : Mmes FORBIN, LEBLOND

MM. BEAUJOUAN, BEZIA, EYL, LE BOULC'H, LE PRUNENNEC, RAMACKERS

Excusée : Mme QUENTEL

PV du 10 février 2026

Les décisions de la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du RS du DEF.

DEROGATIONS – SAISON 2025/2026 – HORAIRES DE LA DERNIERE RENCONTRE

Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler pour la dernière journée de championnat le même jour (les deux dernières journées pour la D1 du Championnat Départemental Seniors en application de l'article 10.3 du RSG de la LPIFF), à l'heure officielle. La Commission compétente peut exceptionnellement, après avis du Comité Directeur, déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations. (Article 10.3 du RSG du DEF).

Lors de la dernière rencontre se déroulant sur le weekend des 16 et 17 mai 2026, en cas de terrain fermé par Arrêté Municipal, il sera demandé un terrain de repli qui devra être validé par la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions.

AVIS IMPORTANT : FERMETURE TERRAINS

En raison de nombreux matchs en retard dus à la fermeture des terrains par les municipalités et en conséquence de cette situation, des difficultés rencontrées pour l'organisation des compétitions, la Commission décidera des rencontres à jouer.

Les clubs disposant de terrain synthétique homologué devront impérativement mettre ces terrains à disposition de ces dites rencontres en cas de fermeture des structures engazonnées. Pour les rencontres départementales autres, prévues initialement sur le terrain synthétique, à la même heure, elles seront reportées à une date que fixera la Commission d'Organisation des Compétitions.

L'article 10 du RSG reste applicable, seule la Commission compétente peut accorder des dérogations éventuelles dans les délais réglementaires.



CORRESPONDANCE

La Commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leurs rencontres, ils doivent impérativement indiquer **sur papier officiel du club** (ou mail officiel), les indications suivantes en référence :

- Championnat ou coupe
- Catégorie
- Division et poule
- Numéro du match
- Date

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la Commission.

Traitement des courriers réceptionnés au plus tard à 16h00, le jour de la réunion.

MODIFICATION DE MATCH

Un module de demande de modifications de matchs via Footclubs, vous permet de pouvoir saisir des **demandes de changement de date et/ou d'horaire et/ou d'installation depuis Footclubs**.

Les clubs demandant des modifications sur les matches de coupes sont priés de le faire dans les 5 jours suivant le tirage (art. 4.2 du règlement des coupes).

A noter :

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

FEUILLES DE MATCHES

En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, il est établi une feuille de match papier. Les deux clubs et l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI.

Toutes les compétitions Seniors, Jeunes, CDM, Vétérans, +45 ans, Seniors F à 11 et à 8 et Jeunes F à 8 sont en FMI.

Par mesure de sécurité, vous pouvez éditer via votre Footclubs une feuille de match papier. (Compétition, édition et extractions, rencontres, feuille de match PDF, puis choisir type de poules et date de match).

Nous vous rappelons qu'un rapport doit être adressé au Secrétariat du District dès que la FMI n'a pu être établie.

FORFAITS AVISES

Rappel de la procédure (art 23.2 du RSG du DEF).

Un forfait est considéré comme «avisé» lorsque l'adversaire et le District ont été prévenus par écrit (lettre ou fax ou courriel officiel du club) au plus tard le VENDREDI 12 HEURES pour une rencontre programmée le WE (ou au plus tard à 12 h, le dernier jour ouvrable avant la date de la rencontre qui est programmée en semaine. Si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au VENDREDI 12 HEURES).



DELEGATIONS

Les clubs visités ou visiteurs ont la possibilité de demander au District la présence d'un délégué officiel pour assister à leur match. L'indemnité de déplacement est à la charge du club demandeur. Cette demande doit être présentée par écrit 15 jours avant la rencontre au District (art. 19.4 du RSG du DEF).

Ce formulaire est disponible sur le site Internet : <http://essonnes.fff.fr> (formulaire : demande de délégué officiel).

Arrêté Municipal de la Mairie de VILLABE

Fermeture du complexe du Bras de Fer (terrain en herbe) du 23 septembre 2025 au 31 mai 2026 inclus.

Arrêté Municipal de la Mairie de VIGNEUX

Fermeture des structures sportives les jours fériés.

Arrêté Municipal de la Mairie de GIF-SUR-YVETTE

- Les complexes sportifs de Courcelle et de Moulon seront fermés chaque année :
 - la deuxième semaine des vacances d'automne, de février et de printemps,
 - les week-ends des vacances scolaires, excepté le premier samedi des vacances.
- Les installations sportives du Centre, du Parc des sports Michel Pelchat et des Goussons seront fermées chaque année :
 - la première semaine des vacances d'automne, de février et de printemps,
 - les week-ends des vacances scolaires, excepté le premier samedi des vacances.

Arrêté Municipal de la Mairie de PALAISEAU

Fermeture du terrain synthétique du stade George Collet à partir du 3 novembre 2025 au 1^{er} mars 2026 inclus.

Arrêté Municipal de la Mairie de WISSOUS

Fermeture du terrain Château Gaillard à partir du 7 janvier 2026 au 8 mars 2026 inclus.

Arrêté Municipal de la Mairie de VERT LE GRAND

Réouverture du complexe sportif Serge Dassault à compter du 12 février 2026.

Arrêté Municipal de la Mairie de FORGES LES BAINS

Fermeture du terrain d'honneur engazonné du 6 février 2026 au 15 février 2026 inclus.

Arrêté Municipal de la Mairie de SACLAY

Fermeture du stade des Prés Basques du 6 février au 8 mars 2026.

Arrêté Municipal de la Mairie de YERRES

Fermeture des terrains et de la piste du stade Léo Lagrange le 8 mars 2026.



COUPES

A jouer le 21 février : U14 et U15 F à 8

A jouer le 22 février : SENIORS ESSONNE ET DISTRICT (Exempts : DOURDAN SPORT 2, PORT RIS ORANGIS 1), CDM, VETERANS, +45 ans, +55 ans, U18 et U16

Rappel :

A partir des seizeèmes de finale, les clubs dont les équipes sont encore qualifiées en coupes Gambardella et L.P.I.F.F. devront présenter une équipe :

- article 4.4 du règlement de la Coupe de l'Essonne Seniors,
- article 4.5 du règlement des Coupes de l'Essonne U18 et U14
- article 4.6 du règlement de la Coupe de l'Essonne U16.

COUPE DE L'ESSONNE : Défraiement des arbitres

Pour les matchs de Coupe de l'Essonne, lorsqu'il y a trois arbitres officiels désignés, l'imputation des frais d'arbitrage se répartit de la façon suivante :

- Les frais d'arbitrage pour l'arbitre central et l'assistant 1 sont à la charge du club recevant
- Les frais d'arbitrage pour l'assistant 2 sont à la charge du club visiteur

RAPPEL IMPORTANT

En Coupe, les frais d'arbitrage seront débités sur le compte club. Aucun club ne doit payer directement l'arbitre.



Calendrier prévisionnel des prochains tours des Coupes :

	1/8 ^{ème} DB 08/03/2026	1/4	1/2	Finales
Seniors Essonne	22/02/2026	05/04/2026	26/04/2026	
Seniors District	22/02/2026	05/04/2026	26/04/2026	
Vétérans	22/02/2026	05/04/2026	26/04/2026	
+ 45 ans	22/02/2026	05/04/2026	26/04/2026	
+ 55 ans	22/02/2026	05/04/2026	26/04/2026	
CDM	22/02/2026	05/04/2026	26/04/2026	
U18	22/02/2026	05/04/2026	26/04/2026	
U16	22/02/2026	05/04/2026	26/04/2026	
U14	21/02/2026	04/04/2026	18/04/2026	
Seniors F à 11		04/04/2026	18/04/2026	
Seniors F à 8		04/04/2026	18/04/2026	
U18 F à 8		04/04/2026	18/04/2026	
U15 F à 8	21/02/2026	04/04/2026	18/04/2026	

SITUATION FINANCIERE DES CLUBS

Conformément aux dispositions de l'article 3.8.1 du RSG du DEF, le club suivant est sanctionné de la perte d'un point au classement :

AOP CORBEIL

Match n° 53717671 Vétérans D3/A du 18 janvier 2026 : AOP CORBEIL 1 / PLESSIS PATE ES 1 :
-1 point.

Match n° 53717684 Vétérans D3/A du 1^{er} février 2026 : AOP CORBEIL 1 / SERMAISE FC 1 :
-1 point.

Match n° 53717685 Vétérans D3/A du 8 février 2026 : AOP CORBEIL 1 / COURCOURONNES FC 1 :
-1 point.

Match n° 54571980 +45 ans Poule D du 21 décembre 2025 : COUDRAYSien FC 4 / AOP CORBEIL 4
: -1 point.



Match n° 54572002 +45 ans poule D du 18 janvier 2026 : VILLEJUST AVENIR 4 / AOP CORBEIL 4 : -1 point.

Match n° 54572004 +45 ans poule D du 25 janvier 2026 : AOP CORBEIL 4 / LINAS MONTLHERY ESA 4 : -1 point.

Match n° 54572009 +45 ans poule D du 1^{er} février 2026 : JANVILLE LARDY ASL 4 / AOP CORBEIL 4 : -1 point.

Match n° 54572018 +45 ans poule D du 8 février 2026 : TROIS VALLEES FC 4 / AOP CORBEIL 4 : -1 point.

EPINAY ATHLETICO FC

Match n° 53711563 Seniors D2/A du 8 février 2026 : VIGNEUX FCO 1 / EPINAY ATHLETICO FC 1 : -1 point.

Match n° 53713327 Seniors D4/B du 8 février 2026 : EPINAY ATHLETICO FC 2 / BALLAINVILLIERS AS 1 : -1 point.

HORAIRES PARTICULIERS/CHANGEMENT DE TERRAIN

U14

Pour les demandes d'horaires particuliers au-delà de 15h30, accord de la Commission sous réserve que le club soit doté d'un éclairage homologué selon les prescriptions de la FFF et classé par la Commission compétente :

MILLY GATINAIS FC

U14 D4/A

Accord de la Commission.

stade Clovis Lelong 1 à MILLY LA FORET (terrain en herbe)

U15 F à 8

Pour les demandes d'horaires particuliers au-delà de 15h30, accord de la Commission sous réserve que le club soit doté d'un éclairage homologué selon les prescriptions de la FFF et classé par la Commission compétente :

MILLY GATINAIS FC

U15 F à 8 * Poule A

15h00

Accord de la Commission.

stade Municipal à MAISSE (terrain en herbe)

FOOT FEMININ

FMI NON PARVENUE DU 24 JANVIER 2026

Seniors F à 8

Match n° 54928031 * DOURDAN SPORTS 1 / ETAMPES FC 2

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club visiteur.

Il s'agit d'une défaillance technique de la tablette.



FMI NON PARVENUE DU 31 JANVIER 2026

Seniors F à 8

Match n° 54928070 * TROIS VALLEES FC 2 / PORT. SAINT MICHEL 1

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

Lecture du rapport du club visiteur.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

FMI NON PARVENUES DU 7 FEVRIER 2026

U15 F à 8 * Poule A – Phase 2

Match n° 55445124 * STE GENEVIEVE FC 2 / MONTGERON ES 1

Lecture du rapport du club visiteur.

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 17 février 2026, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport au recevant sur la non-transmission de la FMI.

U15 F à 8 * Poule B – Phase 2

Match n° 55445179 * LINAS MONTLHERY ESA 2 / ST GERMAIN LES ARPAJON 1

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 17 février 2026, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

Seniors F à 11

Match n° 54652370 du 7 février 2026

IGNY AFC 1 / LONGJUMEAU FC 1

Demande d'IGNY AFC de changement d'horaire et de terrain via Footclubs, le 4 février 2026 pour jouer à 17h30 au stade Jean Moulin (terrain synthétique).

Accord de LONGJUMEAU FC.

Demande traitée par le Secrétariat.

Amende réglementaire à IGNY AFC pour demande tardive.

Courriel de LONGJUMEAU FC en date du vendredi 6 février 2026 à 11h34 nous informant du forfait de son équipe pour cette rencontre.

La Commission enregistre le 2^{ème} forfait (avisé) de l'équipe de LONGJUMEAU FC 1.

Match n° 54652371 du 7 février 2026

EVRY FC 1 / PALAISEAU US 1

Courriel de PALAISEAU US en date du vendredi 6 février 2026 à 12h45 nous informant du forfait de son équipe pour cette rencontre.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe de PALAISEAU 1.

Amende réglementaire à PALAISEAU US.



Match n° 54652377 du 14 février 2026

LONGJUMEAU FC 1 / BOISSY FC 91 1

Demande de LONGJUMEAU FC de changement d'horaire et de terrain via Footclubs pour jouer à 18h00 au stade Frédéric Langrenay N°3 (terrain synthétique).

Refus du club adverse.

La Commission maintient la rencontre à 16h00 au stade Frédéric Langrenay N°1 (terrain en herbe).

Seniors F à 8

TI 72h du 7 février 2026 à jouer le 28 février 2026

AIGLE FERTOISE 1 / STE GENEVIEVE FC 1

Demande de changement de terrain via Footclubs

VIGNEUX FCO 1 / BOUSSY-QUINCY FC 1 du 14 février 2026

Accord de la Commission pour jouer au stade de la Concorde N°2 à VIGNEUX SUR SEINE (terrain synthétique).

Match n° 54928035 du 7 février 2026

PORT. ST MICHEL 1 / DOURDAN SPORTS 1

Courriels des PORT. ST MICHEL.

Arrêté Municipal de fermeture de la Mairie de SAINT MICHEL SUR ORGE reçu le vendredi 6 février 2026 à 17h15.

Le club visiteur a été avisé de la fermeture du terrain par le club recevant selon la procédure de l'article 20.6.3 du RSG du DEF.

La procédure est respectée : la Commission reporte la rencontre au 28 février 2026.

U15 F à 8 – Phase 2

TI 72h du 7 février 2026 à jouer le 28 février 2026

AIGLE FERTOISE 1 / ETAMPES FC 2

Demande de changement de terrain via Footclubs

PAYS LIMOURS ENT 1 / VIGNEUX FCO 1 du 14 février 2026

Accord de la Commission pour jouer au stade Vincent Coupet 2 à LIMOURS (terrain stabilisé).

Demande de changement d'horaire et de terrain via Footclubs

ATHIS-MONS USO 2 / LINAS MONTLHERY ESA 2 * Poule B du 14 février 2026

Demande d'ATHIS-MONS USO.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (occupation des terrains) pour jouer à 13h00 au stade de la Cité de l'Air N°2 (terrain synthétique).



Match n° 55445124 du 7 février 2026

STE GENEVIEVE FC 2 / MONTGERON ES 1 * Poule A

Demande de STE GENEVIEVE FC de changement d'horaire via Footclubs, le 4 février 2026 pour jouer à 13h00.

Accord de MONTGERON ES.

Demande traitée par le Secrétariat.

Amende réglementaire à STE GENEVIEVE FC pour demande tardive.

Match n° 55445177 du 7 février 2026

PALAISEAU US 1 / MNVDB FC 1 * Poule B

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

TI feuille de match papier.

La Commission reporte la rencontre au 28 février 2026.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

Match n° 55445184 du 14 février 2026

BOUSSY-QUINCY FC 1 / MNVDB FC 1 * Poule B

Courriel de MNVDB FC en date du 10 février 2026 nous informant du forfait de son équipe pour cette rencontre.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait (avisé) de l'équipe de MNVDB FC 1.

U18 F à 8

Match n° 54928150 du 14 février 2026

MILLY GATINAIS FC 1 / ORSAY BURES FC 1

Courriel de MILLY GATINAIS FC nous informant du changement de terrain.

Accord de la Commission pour jouer au stade Municipal à MAISSE (terrain en herbe) à 15h00.

Amende réglementaire à MILLY GATINAIS FC pour non-utilisation de Footclubs.

COUPES ESSONNE ET DISTRICT SENIORS

Match n° 55487262 remis au 18 février 2026

FLEURY 91 FC 2 / PAYS DE LIMOURS ENT 1

Reprise du dossier.

Demande de FLEURY 91 FC de changement de date et d'horaire via Footclubs pour jouer le 1^{er} mars 2026 à 15h00.

Refus de PAYS LIMOURS ENT.

Demande de FLEURY 91 FC de changement de date et d'horaire via Footclubs pour jouer le 8 mars 2026 à 15h00.

Accord de PAYS LIMOURS ENT.

Accord de la Commission pour jouer le 8 mars 2026 à 15h00 (date butoir).

CHAMPIONNAT SENIORS

FMI NON PARVENUES DU 8 FEVRIER 2026

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match aux clubs recevant pour sa réunion du 17 février 2026, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI :

Match n° 53713323 * GRIGNY FOOTBALL 91 3 / MENNECY CS 2 * D4/B

Match n° 53713982 * BOUSSY-QUINCY FC 3 / JUVISY ACADEMIE 1 * D5/A

Match n° 53715483 * LISSOIS FC 2 / PAYS LIMOURS ENT 2 * D5/C

TI 72h du 8 février 2026 à jouer à une date ultérieure

AIGLE FERTOISE 1 / EVRY COURCOURONNES 1 * D3/A

BOISSY FC 91 1 / VIGNEUX FCO 2 * D4/B

VILLIERS SUR ORGE FC 1 / TROIS VALLEES FC 2 * D4/B

Demande de changement de terrain via Footclubs

VERRIERES LE BUISSON 1 / DRAVEIL FC 2 * D2/B du 15 février 2026

Accord de la Commission pour jouer au stade Robert Desnos N°1 (terrain synthétique).

Demande de changement d'horaire et de terrain via Footclubs avec accord des deux clubs

ST MICHEL FC 91 3 / ST VRAIN FC 2 * D5/B du 15 février 2026

Accord de la Commission pour jouer à 15h00 au stade Lucien Simon (terrain en herbe).

ORSAY BURES FC 3 / SACLAS MEREVILLE US 2 * D5/C du 15 février 2026

Accord de la Commission pour jouer à 15h00 au stade Municipal N°1 (terrain en herbe).

Demandes de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

MONTGERON ES 2 / VILLIERS SUR ORGE FC 1 * D4/B du 15 février 2026

Accord de la Commission pour jouer à 16h00, sous réserve de l'éclairage.

EPINAY SUR ORGE SC 2 / BRUNOY FC 2 * D5/B du 15 février 2026

Accord de la Commission pour jouer à 16h00, sous réserve de l'éclairage.

Demande de changement de date via Footclubs avec accord des deux clubs

MONTGERON ES 1 / ST GERMAIN SAINTRY 1 * D3/A remis au 1^{er} mars 2026

Reprise du dossier.

Accord de la Commission pour jouer le 8 mars 2026.

Match n° 53712299 du 23 novembre 2025

LONGJUMEAU FC 2 / JANVILLE LARDY ASL 1 * D3/B

Retour du PV de la Commission Départementale de Discipline du 21 janvier 2026 ayant dit : sanctionne l'équipe de LONGJUMEAU FC 2 d'un match de suspension de terrain avec sursis.



Match n° 53713967 du 25 janvier 2026

BENFICA YERRES 1 / VILLABE ETS 2 * D5/A

Retour du PV de la Commission des Statuts et Règlements du 29 janvier 2026 ayant dit match à rejouer.

La Commission programme la rencontre le 8 mars 2026 à 16h00.

La Commission invite les deux clubs à prendre connaissance de l'article 20.2.3. du R.S.G. du DEF relatif aux dispositions prévues quant à la qualification des joueurs en cas de match donné à rejouer.

20.2.3 - Un match à rejouer est une rencontre qui a reçu exécution partielle ou totale ou qui a eu son résultat ultérieurement annulé par décision d'un organisme officiel ordonnant qu'elle soit jouée à nouveau dans son intégralité. Dans ce cas uniquement, ne peuvent prendre part à la rencontre que les joueurs qualifiés à la date prévue pour le premier match.

Les conditions de participation des joueurs à un match remis ou à un match à rejouer figurent à l'article 7.12 du présent Règlement Sportif Général.

Match n° 53711685 du 25 janvier 2026

JEUNESSE ETAMPOISE 1 / VERRIERES LE BUISSON 1 * D2/B

Reprise du dossier.

Courriel de VERRIERES LE BUISSON.

Courriel et rapport de l'arbitre. Remerciements.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

La Commission enregistre le résultat de la rencontre :

JEUNESSE ETAMPOISE 1 : 1 but

VERRIERES LE BUISSON 1 : 1 but

Match n° 53711567 du 8 février 2026

MENNECY CS 1 / PARAY FC 2 * D2/A

Demande de MENNECY CS de changement d'horaire via Footclubs, le 4 février 2026 pour jouer à 15h00.

Amende réglementaire à MENNECY CS pour demande tardive.

Match n° 53713328 du 8 février 2026

BOISSY FC 91 1 / VIGNEUX FCO 2 * D4/B

Demande de BOISSY FC 91 de changement d'horaire via Footclubs, le 4 février 2026 pour jouer à 16h00 au stade Sandrine Soubeyrand à BRUYERES LE CHATEL (terrain synthétique).

Amende réglementaire à BOISSY FC 91 pour demande tardive.

Match n° 53713978 du 8 février 2026

ST GERMAIN LES ARPAJON 2 / VILLABE ETS 2 * D5/A

Demande de ST GERMAIN LES ARPAJON de changement d'horaire via Footclubs, le 4 février 2026 pour jouer à 15h30.

Accord de VILLABE ETS.

Demande traitée par le Secrétariat.

Amende réglementaire à ST GERMAIN LES ARPAJON pour demande tardive.



Match n° 53713987 du 15 février 2026

BALLANCOURT-ITTEVILLE ENT 1 / ARPAJON-EGLY-LA NORVILLE 1 * D5/A

Demande de BALLANCOURT FC de changement de date pour jouer le 1^{er} mars 2026.

Accord d'ARPAJON-EGLY- NORVILLE

Refus de la Commission.

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

La Commission maintient la rencontre le 15 février 2026 à 13h00.

Match n° 53713988 du 15 février 2026

PLATEAU SACLAY ES 1 / BOUSSY-QUINCY FC 2 * D5/A

Arrêté de fermeture de la Mairie de SACLAY.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

CHAMPIONNAT CDM

TI 72h du 8 février 2026 à jouer à une date ultérieure

PLATEAU SACLAY ES 5 / ST CHERON ES 5 * D2

Demande de changement de date et d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

VILLABE ETS 5 / EPINAY SUR ORGE SC 5 * D1 remis au 22 avril 2026

Accord de la Commission pour jouer le 15 avril 2026 à 20h30, sous réserve de l'éclairage.

COUPE ESSONNE U14

Match n° 55487220 remis au 18 février 2026

BRETIGNY FCS 1 / BRUNOY FC 1

Reprise du dossier.

En raison d'une rencontre Interdistricts avec des joueurs de BRETIGNY FCS retenus, la Commission reporte la rencontre au 7 mars 2026 à l'horaire officiel.

CHAMPIONNAT U14

FMI NON PARVENUES DU 24 JANVIER 2026

D2/B

Match n° 53723227 * DOURDAN SPORTS 1 / MORANGIS CHILLY FC 1

Reprise du dossier.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

D3/B

Match n° 53723468 * VIRY CHATILLON ES 2 / GIF SFOC 1

Reprise du dossier.

Lecture du rapport de l'arbitre. Remerciements.

2^{ème} avertissement et amende réglementaire à VIRY CHATILLON ES pour absence de la tablette.



FMI NON PARVENUES DU 7 FEVRIER 2026

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match aux clubs recevant pour sa réunion du 17 février 2026, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI :

Match n° 53723475 * ULIS CO 2 / SUD ESSONNE 1 * D3/B

Match n° 54591596 * BENFICA YERRES 1 / MORANGIS CHILLY FC 3 * D4/A

Match n° 54604073 * EVRY COURCOURONNES 2 / COUDRAYSIEN FC 2 * D4/B

D3/B

Match n° 53723473 * ST MICHEL FC 91 1 / VIRY CHATILLON ES 2

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

Lecture du rapport de l'arbitre. Remerciements.

Dossier transmis à la Commission des Statuts et Règlements.

D4/E

Match n° 53723475 * PLATEAU SACLAY ES 1 / EPINAY SUR ORGE SC 4

Lecture du rapport du club recevant.

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 17 février 2026, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport au club visiteur sur la non-transmission de la FMI.

TI 72h du 7 février 2026 à jouer à une date ultérieure

ARPAJON-EGLY-LA NORVILLE 1 / MASSY ACADEMY 1 * D1

TI 72h du 7 février 2026 à jouer le 21 février 2026

PAYS LIMOURS ENT 1 / ARPAJON-EGLY-LA NORVILLE 2 * D3/C

TI 72h du 7 février 2026 à jouer le 7 mars 2026

MAROLLES US FC 1 / BOISSY FC 91 1 * D4/D

TI FMI du 7 février 2026 à jouer le 21 février 2026

Rapport de l'arbitre. Remerciements.

PALAISEAU US 2 / TREMPLIN FOOT 1 * D2/A

Match à jouer le 21 février 2026

BOISSY FC 91 1 / MASSY 91 FC 4 * D4/D remis du 29 novembre 2025

Match à jouer le 7 mars 2026

PLESSIS PATE ES 1 / BENFICA YERRES 1 * D4/A remis du 20 décembre 2025



Demande de changement d'horaire et de terrain via Footclubs avec accord des deux clubs

MENNECY CS 1 / VERRIERES S LE BUISSON 1 * D2/A du 14 février 2026

Accord de la Commission pour jouer à 15h30 au stade Alexandre Rideau 1 (terrain synthétique).

Demandes de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

SUD ESSONNE 1 / MENNECY CS 2 * D3/B du 14 février 2026

Accord de la Commission pour jouer à 14h30.

VIGNEUX FCO 3 / BENFICA YERRES 1 * D4/A du 14 février 2026

Accord de la Commission pour jouer à 14h00.

Demande de changement d'horaire via Footclubs

MASSY 91 FC 3 / IGNY AFC 1 * D3/A du 14 février 2026

Demande de MASSY 91 FC.

Accord de la Commission pour jouer à 14h00, au vu du motif invoqué (U15 à 16h00).

Match n° 53723474 du 7 février 2026

GIF SFOC 1 / RIS ORANGIS S US 3 * D3/B

Demande de GIF SFOC de changement d'horaire via Footclubs, le 5 février 2026 pour jouer à 15h00.

Amende réglementaire à GIF SFOC pour demande tardive.

Match n° 54604799 du 8 février 2026

SACLAS MEREVILLE US 1 / VIRY CHATILLON ES 3 * D4/D

Lecture FMI.

La Commission enregistre le 3^{ème} forfait de l'équipe de VIRY CHATILLON ES 3 entraînant le forfait général.

Amende réglementaire à VIRY CHATILLON ES.

Match n° 54604080 du 14 février 2026

COUDRAYSIEN FC 2 / BOUSSY-QUINCY FC 1 * D4/B

Courriel de BOUSSY-QUINCY FC demandant à jouer à 16h00.

Courriel de COUDRAYSIEN FC refusant le changement d'horaire.

La Commission maintient la rencontre à 14h00.

Amende réglementaire à BOUSSY-QUINCY FC pour non-utilisation de Footclubs.

Match n° 54605102 du 14 février 2026

TREMLIN FOOT 2 / ATHIS-MONS USO 2 * D4/E

Demande de TREMLIN FOOT de changement d'horaire via Footclubs pour jouer à 15h00.

Sans l'accord du club adverse, la Commission maintient la rencontre à 16h00.

CHAMPIONNAT U15

FMI NON PARVENUE DU 8 FEVRIER 2026

D2

Match n° 53722666 * MENNECY CS 1 / VILLEBON SPF 1

1^{ère} demande



La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 17 février 2026, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

Demandes de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

MASSY 91 FC 2 / EPINAY ATHLETICO FC 1 * D1 du 14 février 2026

Accord de la Commission pour jouer à 16h00, sous réserve de l'éclairage.

BREUILLET FC 1 / SUD ESSONNE 1 * D2 du 21 février 2026

Accord de la Commission pour jouer à 13h00.

Demandes de changement d'horaire via Footclubs

PALAISEAU US 1 / BRUNOY FC 1 * D1 du 14 février 2026

Demande de PALAISEAU US.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (plusieurs rencontres) pour jouer à 17h00 au stade Georges Collet 1 (terrain en herbe), sous réserve de l'éclairage.

MENNECY CS 1 / ETAMPES FC 1 * D2 du 14 février 2026

Demande de MENNECY CS.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (problème de vestiaires) pour jouer à 15h00 au stade Alexandre Rideau 1 (terrain synthétique).

Demande de changement d'horaire via Footclubs

PARAY FC 1 / BRUNOY FC 2 * D2 du 14 février 2026

Demande de PARAY FC.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (plusieurs rencontres) pour jouer à 15h00.

COUPE ESSONNE U16

Demande de changement de date et d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

EPINAY SUR ORGE SC 1 / EVRY FC 1 du 22 février 2026

Accord de la Commission pour jouer le 18 février 2026 à 20h00, sous réserve de l'éclairage.

CHAMPIONNAT U16

FMI NON PARVENUE du 25 JANVIER 2026

D3/B

Match n° 53719936 * VIRY CHATILLON ES 2 / MORSANG SUR ORGE FC 1

Reprise du dossier.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

FMI NON PARVENUES DU 1^{er} FEVRIER 2026

D1

Match n° 53719231 * ULIS CO 1 / MENNECY CS 1

Reprise du dossier.

La Commission demande un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 17 février 2026.



D4/A

Match n° 54582338 * STE GENEVIEVE FC 3 / VERRIERES LE BUISSON 1

2^{ème} et dernière demande

La Commission demande la feuille de match (complète avec les deux équipes) au club recevant pour sa réunion du 17 février 2026, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI, ainsi que le résultat de la rencontre.

D4/C

Match n° 54583539 * TROIS VALLEES-OLLAINVILLE ENT 2 / BALLAINVILLIERS AS 2

Reprise du dossier.

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 17 février 2026.

FMI NON PARVENUES DU 8 FEVRIER 2026

D2/A

Match n° 53719461 * ST MICHEL FC 91 1 / BALLANCOURT-ITTEVILLE ENT 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

Lecture du rapport du club visiteur.

La Commission demande un rapport à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 17 février 2026.

D3/A

Match n° 53719944 * VIRY CHATILLON ES 2 / VILLABE ETS 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission demande un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 17 février 2026.

D4/C

Match n° 54583543 * ULIS CO 2 / ST MICHEL FC 91 2

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club visiteur.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

TI 72h du 8 février 2026 à jouer le 8 mars 2026

ST GERMAIN SAINTTRY 2 / BOUSSY-QUINCY FC 1 * D4/D

TI 72h du 8 février 2026 à jouer le 5 avril 2026

BOISSY FC 91 1 / MASSY 91 FC 3 * D4/B



TI FMI du 8 février 2026 à jouer le 5 avril 2026

PALAISEAU US 2 / SAVIGNY FOOT CO 1 * D2/B

Demande de changement de terrain via Footclubs

PALAISEAU US 1 / EVRY FC 2 * D1 du 15 février 2026

Accord de la Commission pour jouer au complexe sportif du Moulon N°1 à Gif sur Yvette (terrain synthétique).

Demandes de changement d'horaire et de terrain via Footclubs avec accord des deux clubs

EPINAY SUR ORGE SC 2 / JUVISY ACADEMIE 1 * D3/B du 15 février 2026

Accord de la Commission pour jouer à 11h30 au stade du Breuil N°1 (terrain synthétique).

MONTGERON ES 2 / JANVILLE LARDY ASL 1 * D4/D du 15 février 2026

Accord de la Commission pour jouer à 12h00 au stade du Cosec M. T. Eyquem 3 (terrain synthétique).

Demandes de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

MONTGERON ES 1 / MASSY 91 FC 2 * D2/B du 15 février 2026

Accord de la Commission pour jouer à 14h00.

STE GENEVIEVE FC 1 / MNVDB FC 1 * D2/B du 15 février 2026

Accord de la Commission pour jouer à 12h00.

Demande de changement d'horaire et de terrain via Footclubs

PAYS LIMOURS ENT 1 / VIRY CHATILLON ES 2 * D3/A du 15 février 2026

Demande de PAYS LIMOURS ENT.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (occupation des terrains) pour jouer à 13h00 au stade Municipal à BRIIS SOUS FORGES (terrain en herbe).

Demande de changement d'horaire via Footclubs

TREMLIN FOOT 1 / GRIGNY FOOTBALL 91 2 * D1 du 15 février 2026

Demande de TREMLIN FOOT.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (plusieurs rencontres) pour jouer à 15h00.

Match n° 53719226 du 25 janvier 2026

MENNECY CS 1 / LINAS MONTLHERY ESA 2 * D1

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club recevant.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

La Commission demande un rapport à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI ainsi que le résultat de la rencontre pour sa réunion du 17 février 2026.

La Commission demande également la composition des équipes aux deux clubs.

Match n° 53720087 du 15 février 2026

ST GERMAIN SAINTRY 1 / MORANGIS CHILLY FC 1 * D3/B

Courriel du service des sports de la Mairie de SAINT PIERRE DU PERRAY.



Demande de ST GERMAIN SAINTTRY de changement de date via Footclubs pour jouer le 8 mars 2026.

Au vu du motif invoqué (problème de vestiaires), la Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

L'équipe de MORANGIS CHILLY FC 1 a une rencontre le 8 mars 2026.

Match n° 54704812 du 15 février 2026

BIEVRES AC 1 / VERT LE GRAND-ST VRAIN ENT 2 * D4/C

Demande de BIEVRES AC de changement d'horaire et de terrain via Footclubs. à 13h00 au complexe du Moulon N°1 à GIF SUR YVETTE.

Refus de la Commission pour jouer au complexe du Moulon N°1 à GIF SUR YVETTE.

Pour jouer sur ce complexe, il vous faut une attestation du prêt des installations par la Mairie de GIFT SUR YVETTE ou du gestionnaire des installations.

La Commission maintient la rencontre à 14h30 au stade Municipal de BIEVRES.

Match n° 54583504 du remis au 1^{er} mars 2026

PLESSIS PATE ES 1 / BIEVRES AC 1 * D4/C

Reprise du dossier.

Courriel de PLESSIS PATE ES.

Demande de Footclubs de BIEVRES AC de changement de date via Footclubs pour jouer le 8 mars 2026.

La Commission maintient la rencontre le 1^{er} mars 2026.

L'équipe de PLESSIS PATE ES 1 a des rencontres les 22 février 2026 et 8 mars 2026.

CHAMPIONNAT U18

FMI NON PARVENUE DU 25 JANVIER 2026

D2/A

Match n° 53718827 * BOUSSY-QUINCY FC 1 / MNVDB FC 1

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club visiteur.

1^{er} avertissement et amende réglementaire à BOUSSY-QUINCY FC pour absence de la tablette.

FMI NON PARVENUE DU 1^{er} FEVRIER 2026

D3/B

Match n° 54706939 * ULIS CO 2 / VILLEMOISSON FC 1

Reprise du dossier.

La Commission demande un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 17 février 2026.

FMI NON PARVENUE DU 8 FEVRIER 2026

D3/C

Match n° 54582338 * GIF SFOC 1 / BALLANCOURT-ITTEVILLE ENT 1

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 17 février 2026, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).



La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI.

TI 72h du 8 février 2026 à jouer le 8 mars 2026 à 13h00

PAYS LIMOURS ENT 1 / MORSANG SUR ORGE FC 1 * D2/B

Matchs à jouer le 8 mars 2026 à 14h00

DOURDAN SPORTS 1 / LONGJUMEAU FC 1 * D1 remis du 23 novembre 2025

SAVIGNY FOOT CO 2 / VILLEMOISSON FC 1 * D3/B remis du 18 janvier 2026

Match à jouer le 29 mars 2026

LONGJUMEAU FC 1 / LINAS MONTLHERY ESA 3 * D1 remis du 1^{er} février 2026

Demande de changement de terrain via Footclubs

ARPAJON-EGLY-LA NORVILLE 1 / PARAY FC 1 * D1 du 15 février 2026

Accord de la Commission pour jouer au stade François Faillu N°1 à EGLY (terrain en herbe).

Demande de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

ST GERMAIN SAINTRY 1 / VIGNEUX FCO 1 * D3/C du 15 février 2026

Accord de la Commission pour jouer à 12h45.

Demande de changement d'horaire via Footclubs

EPINAY SUR ORGE SC 1 / SAVIGNY FOOT CO 1 * D2/B du 15 février 2026

Demande d'EPINAY SUR ORGE SC.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (match U16 à 11h30) pour jouer à 13h30.

Match n° 54576398 du 8 février 2026

VILLEBON SPF 1 / MENNECY CS 2 * D3/A

Courriel de MENNECY CS nous informant d'une inversion du résultat de la rencontre.

Courriel et rapport de l'arbitre qui confirme le résultat de la rencontre. Remerciement.

La Commission enregistre le résultat :

VILLEBON SPF 1 : 2 buts

MENNECY CS 2 : 6 buts

CHAMPIONNAT VETERANS

FMI NON PARVENUE DU 1^{er} FEVRIER 2026

D1

Match n° 53717215 * ST GERMAIN SAINTRY 1 / SAVIGNY FOOT CO 1

Reprise du dossier.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.



TI 72h du 8 février 2026 à jouer le 1^{er} mars 2026

SACLAS MEREVILLE US 3 / MNVDB FC 2 * D4/B

TI 72h du 8 février 2026 à jouer le 8 mars 2026

PAYS LIMOURS ENT 1 / DRAVEIL FC 1 * D2/A

TI 72h du 8 février 2026 à jouer le 29 mars 2026

AIGLE FERTOISE 1 / JUVISY ACADEMIE 1 * D3/A

Match à jouer le 8 mars 2026

BOISSY FC 1 / SACLAS MEREVILLE US 3 * D4/D remis du 1^{er} février 2026

Matchs à jouer le 29 mars 2026

BERGERIES AS 1 / BENFICA YERRES 2 * D3/C remis du 18 janvier 2026

PLATEAU SACLAY ES 1 / JEUNESSE ETAMPOISE 1 * D3/C remis du 1^{er} février 2026

Match à jouer le 5 avril 2026

VILLABE ETS 1 / VILLEMOISSON FC 1 * D2/A remis du 1^{er} février 2026

Match n° 53717678 du 25 janvier 2026

PALAISEAU US 1 / AOP CORBEIL 1 * D3/A

Reprise du dossier.

La Commission demande le résultat de la rencontre au club visiteur pour sa réunion du 17 février 2026.

Match n° 53717597 du 8 février 2026

BENFICA YERRES 1 / RIS ORANGIS US 1 * D2/B

Reprise du dossier.

Courriel de BENFICA YERRES.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

La Commission demande un rapport au club visiteur sur la non-transmission de la FMI ainsi que le résultat de la rencontre pour sa réunion du 17 février 2026.

Match n° 53717869 du 8 février 2026

PORT. ST MICHEL 1 / JEUNESSE ETAMPOISE 1

Courriels des PORT. ST MICHEL.

Arrêté Municipal de fermeture de la Mairie de SAINT MICHEL SUR ORGE reçu le vendredi 6 février 2026 à 17h15.

Le club visiteur a été avisé de la fermeture du terrain par le club recevant selon la procédure de l'article 20.6.3 du RSG du DEF.

La procédure est respectée : la Commission reporte la rencontre au 1^{er} mars 2026.



Match n° 53717870 du 15 février 2026

PLATEAU SACLAY ES 1 / BENFICA YERRES 2 * D3/C

Arrêté de fermeture de la Mairie de SACLAY.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

Match n° 53718067 remis au 8 mars 2026

TOURNELLES CONCY 1 / CHALO ST MARS BOUTERV * D4/A

Reprise du dossier.

Arrêté de fermeture de la Mairie d'YERRES du stade Léo Lagrange.

La Commission reporte la rencontre au 29 mars 2026.

CHALLENGE +45 ANS

Demandes de changement de terrain via Footclubs

WISSOUS FC 4 / LONGJUMEAU FC 4 du 22 février 2026

Accord de la Commission pour jouer au stade Jean François Marlin (terrain synthétique).

PAYS LIMOURS ENT 4 / ST MICHEL FC 91 4 du 22 février 2026

Accord de la Commission pour jouer au stade Vincent Coupet 1 à LIMOURS (terrain stabilisé).

+45 ANS

TI 72h du 8 février 2026 à jouer à une date ultérieure

AIGLE FERTOISE 4 / SOISY SUR SEINE AS 5 * Poule F

TI 72h du 8 février 2026 à jouer le 1^{er} mars 2026

BONDOUFFLE AMC 4 / VILLEBON SPF 4 * Poule B

SOISY SUR SEINE AS 4 / MORSANG SUR ORGE FC 4 * Poule D

ITTEVILLE AS 4 / PARAY FC 4 * Poule E

Demandes de changement de terrain via Footclubs

WISSOUS FC 4 / BONDOUFFLE AMC 4 * Poule B du 8 mars 2026

Accord de la Commission pour jouer au stade Jean François Marlin (terrain synthétique).

SOISY SUR SEINE AS 5 / ST CHERON ES 4 * Poule F du 15 février 2026

Accord de la Commission pour jouer au stade Georges Marchand (terrain stabilisé).

Demande de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

VILLEJUST AVENIR 4 / TROIS VALLEES FC 4 * Poule D du 15 février 2026

Accord de la Commission pour jouer à 09h00.

Match n° 54571104 du 15 février 2026

VILLABE ETS 4 / OLLAINVILLE AS 4 * Poule B

Arrêté de fermeture de la Mairie de VILLABE du stade du Bras de Fer.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.



Match n° 54571106 du 15 février 2026

MASSY 91 FC 4 / RIS ORANGIS US 4 * Poule B

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

Match n° 254571398 du 15 février 2026

PAYS LIMOURS ENT 4 / CHAMPCUEIL FC 4 * Poule C

Arrêté de fermeture de la Mairie de FORGES LES BAINS.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

+55 ANS

FEUILLE DE MATCH NON PARVENUE DU 8 FEVRIER 2026

Match n° 54574227 * PAYS LIMOURS ENT 6 / PALAISEAU US 6 * Poule 4

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match ou sa copie au club recevant pour sa réunion du 17 février 2026, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

TI 72h du 8 février 2026 à jouer à une date ultérieure

SO VERTOIS 6 / AIR FRANCE PARIS AS 6 * Poule C

TI 72h du 8 février 2026 à jouer le 29 mars 2026

EPINAY SUR ORGE SC 6 / OLLAINVILLE AS 6 * Poule B

Demande de changement de date, d'horaire et de et terrain via Footclubs avec accord des deux clubs

VILLEMOISON FC 6 / JUVISY ACADEMIE 7* Poule C du 15 février 2026

Accord de la Commission pour jouer le 16 février 2026 à 20h45 au stade des Etables, sous réserve de l'éclairage.

Match n° 54574229 du 15 février 2026

PALAISEAU US 6 / MORANGIS CHILLY FC 6 * Poule A

Demande de MORANGIS CHILLY FC de changement de date, d'horaire et d'inversion de la rencontre.

Accord de PALAISEAU US ;

Accord de la Commission pour jouer le 18 mars 2026 à 20h00 au complexe sportif du Cosec 3 à MORANGIS (terrain synthétique).